

le Cahier d'Observation Régionale Socio-Economique

Département Corse-du-Sud

Décembre 2015 - n°1

Pauvreté, précarité et minima sociaux : une région aux fortes disparités territoriales

Nous avons le plaisir de vous présenter le Cahier d'Observation Régionale Socio-Économique, réalisé en collaboration avec le Dros. Cette nouvelle publication, qui dresse un état des lieux de la situation sociale de notre département, notamment au travers des données de gestion de la Caisse d'allocations familiales, aura vocation à être publiée chaque année.

Dans le contexte de crise économique et sociale que nous connaissons, l'action de la Caf est encore trop méconnue. C'est un des enjeux du C.O.R.S.E de rappeler que la Caf est un des acteurs essentiels au service des politiques de solidarité et de cohésion sociale au niveau local, ayant pour ambition d'offrir aux familles et aux plus démunis des prestations et des services dans le cadre de sa politique d'action sociale, avec la volonté de réduire les inégalités territoriales ou sociales.

Ainsi en Corse-du-Sud en 2014, près de 120 millions d'€ ont été injectés dans l'économie départementale et près de 7 000 personnes sont sorties de la pauvreté grâce aux prestations versées par la Caf. Notre action reste centrée sur les familles en charge d'enfants et sur les populations les plus fragiles. Dans ce cadre, nous nous efforçons d'apporter une réponse globale aux besoins des allocataires, en veillant à renforcer l'accès aux droits et à simplifier leurs démarches (ouverture de maisons relais et recours aux nouvelles technologies). Un des axes forts de notre politique en 2015 a consisté à structurer une offre «enfance et jeunesse» adaptée aux besoins des familles par l'élaboration d'un schéma départemental des services aux familles recouvrant l'accueil de la petite enfance et le soutien à la parentalité. Ce pacte de coopération fera l'objet d'une signature avec les partenaires dans les semaines à venir.

L'objectif de cette publication est d'apporter des éléments de connaissance partagés sur la situation sociale et son évolution au fil du temps. En effet, il nous paraît primordial de disposer à notre niveau d'éléments de connaissance sur les situations de pauvreté et de précarité et de les partager avec nos partenaires, d'autant que la région Corse figure au premier rang des régions les plus pauvres de France avec un taux de pauvreté qui s'élève à 20,4% en 2012.

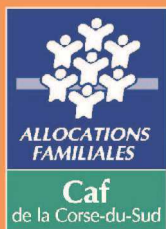
Nous avons souhaité qu'au-delà d'une observation statistique multidimensionnelle, cette publication propose des analyses qualitatives menées avec l'appui des acteurs de terrain, associatifs et institutionnels, afin de mieux appréhender les difficultés sociales qui existent dans le département mais également les ressources mobilisées pour y faire face.

Nous espérons que ce nouveau support, qui paraîtra à échéance régulière et constituera un véritable baromètre de la situation sociale dans notre département, puisse constituer un outil d'aide à la décision pour définir et mettre en œuvre les politiques au service des publics les plus précaires dans nos territoires.



Renaud MAZIN
Président du Conseil d'Administration
de la Caisse d'Allocations Familiales
de Corse-du-Sud

Paul CELERI
Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales
de Corse-du-Sud



le Cahier d'Observation

Régionale Socio-Economique

Département Corse-du-Sud

Décembre 2015 - n°1

Pauvreté, précarité et minima sociaux : une région aux fortes disparités territoriales



Région insulaire de 320 200 habitants en 2013, la Corse est une des régions françaises affichant la plus forte croissance démographique. Elle est aussi la plus pauvre de France au regard des dernières données de l'Insee en 2012 (20,4 %), et figure parmi les régions les plus inégalitaires. En 2014, les dernières données disponibles dans les fichiers des Caisses d'allocations familiales mettent en évidence de fortes inégalités de revenus. En effet, les 10 % des foyers allocataires corses les plus riches disposent d'un reste-pour-vivre 5,2 fois plus élevés que celui des 10 % les plus pauvres (contre 4,7 en région Paca).

Afin de réduire la pauvreté, les minima sociaux sont attribués aux personnes disposant de très faibles ressources pour leur assurer un revenu minimum. Ainsi, en Corse, fin décembre 2014, 14 000 personnes sont allocataires d'un des trois minima sociaux d'âge actif (revenu de solidarité active socle, allocation aux adultes handicapés, allocation de solidarité spécifique).

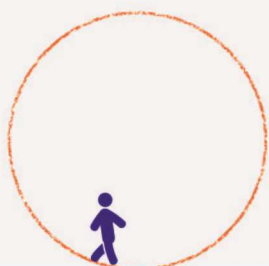
Malgré une augmentation importante de ce nombre d'allocataires entre 2013 et 2014 (+ 5,7 % en Corse contre + 3,8 % en France métropolitaine), la part

des allocataires de minima sociaux d'âge actif est légèrement plus faible en région qu'en France (respectivement 7,3 % et 8 %).

Avec 7,7 % des 18-64 ans concernés, le département de Haute-Corse affiche le taux d'allocataires de minima sociaux d'âge actif le plus élevé de l'île, pouvant en partie s'expliquer par un marché de l'emploi moins favorable qu'en Corse-du-Sud.

En effet, en 2014, ce département enregistre un taux de chômage supérieur de 1,8 point à celui de la Corse-du-Sud (11,2 % contre 9,4 %). Plus d'un tiers des demandeurs d'emploi sont non indemnisés en Haute-Corse.

Sur le plan du logement, la situation en Corse apparaît moins préoccupante qu'au niveau national. Un foyer allocataire sur cinq consacre plus de 40 % de ses ressources à son logement, contre un sur trois en France. Cependant, cela ne doit pas masquer les difficultés que certaines personnes rencontrent pour se loger en région Corse, constat souvent observé par les associations sur le terrain.



Indicateurs socio-économiques en Corse-du-Sud

		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
PAUVRETE - PRECARITE (en %)		<i>Source : Caf</i>						
1	Taux de personnes à bas revenus : part des personnes vivant dans un foyer allocataire de la Caf à bas revenus (inférieurs à 60 % de la médiane) sur l'ensemble des moins de 65 ans	15,6	15,7	15,6	15,6	15,1	14,9	15,0
2	Intensité de la pauvreté : écart entre le revenu médian des foyers à bas revenus et le seuil de bas revenus à 60 % de la médiane	28,1	27,6	26,4	26,9	26,4	26,2	26,7
3	Taux de personnes dépendant de travailleurs à bas revenus : part des individus vivant dans des foyers à bas revenus dépendant d'actifs en emploi	ND	7,6	7,9	8,3	8,1	8,0	8,1
4	Taux de personnes dépendant de foyers monoparentaux à bas revenus	4,7	4,9	5,0	5,0	5,1	4,8	4,8
5	Taux d'enfants à bas revenus : part des enfants de moins 20 ans vivant dans des foyers à bas revenus sur l'ensemble des enfants connus des Caf	31,4	31,6	31,6	32,5	32,1	31,3	31,1
6	Part des foyers à bas revenus ayant un taux d'effort supérieur à 40 % (part de la dépense logement dans le budget des ménages)	29,4	29,7	30,5	31,2	32,8	31,3	31,1
7	Persistance dans les bas revenus : part des foyers à bas revenus depuis au moins 3 ans	ND	ND	ND	59,0	59,9	61,5	61,1
8	Transition des bas revenus vers la fragilité : part des foyers à bas revenus une année donnée et "fragiles" l'année suivante	ND	12,8	13,0	11,5	12,6	12,5	12,3
9	Taux de dépendance des prestations Caf à hauteur de 100 %	14,3	13,3	13,5	12,3	13,3	13,8	14,1
INEGALITES DE REVENUS		<i>Sources : Insee, Caf</i>						
10	Rapport interdécile des revenus disponibles	ND	ND	ND	ND	3,8	ND	ND
11	Écart entre le reste pour vivre des 10 % d'allocataires Caf les plus pauvres et celui des 10 % ayant les ressources les plus élevées	809,2 €	817,3 €	810,6 €	830,0 €	832,6 €	865,8 €	856,4 €
MINIMA SOCIAUX (en %)		<i>Sources : Pôle emploi, Caf, Cnaf</i>						
12	Taux d'allocataires de minima sociaux d'âge actif : part des allocataires du RSA socle, de l'AAH et de l'ASS pour 100 personnes de 18-64 ans	ND	6,0	6,0	6,3	6,4	6,6	6,9
13	Évolution du nombre d'allocataires de minima sociaux d'âge actif : évolution annuelle du nombre d'allocataires du RSA socle, de l'AAH et de l'ASS	ND	ND	+ 2,6	+ 4,6	+ 3,7	+ 2,4	+ 5,8
14	Evolution du nombre d'allocataires du RSA	ND	ND	+ 8,2	- 0,6	+ 2,2	+ 4,2	+ 6,4
15	Evolution du nombre d'allocataires de l'AAH	+ 3,7	+ 2,8	+ 0,6	+ 4,1	+ 5,0	+ 3,8	+ 4,0
16	Persistance des allocataires du RSA socle non majoré (allocataires depuis au moins 3 ans)	ND	45,3	42,0	39,8	44,3	44,1	42,4
17	Évolution des dépenses Caf pour l'AAH et le RSA socle	ND	ND	ND	+ 6,2	+ 6,5	+ 5,8	+ 6,1
EMPLOI-CHOMAGE (en %)		<i>Sources : Caf, Cnaf, Pôle emploi, Insee</i>						
18	Taux de chômage en moyenne annuelle	7,0	7,6	8,0	8,2	8,7	9,2	9,4
19	Part des demandeurs d'emploi de longue durée	15,9	16,8	20,1	20,9	20,2	22,3	25,0
20	Taux de demandeurs d'emploi non indemnisés (RAC et ASS)	ND	ND	ND	ND	26,9	26,2	28,6
21	Évolution des dépenses Caf pour le RSA activité	ND	ND	ND	+ 12,8	+ 2,8	+ 4,5	+ 11,1
LOGEMENT (en %)		<i>Sources : Caf, Cnaf, Insee</i>						
22	Part des résidences principales	59,6	60,0	59,5	59,3	59,1	59,1	58,1
23	Part des ménages propriétaires de leur résidence principale	55,4	55,5	56,0	55,8	55,7	56,0	55,6
24	Part de logements sur-occupés	10,8	10,2	9,1	10,2	10,3	9,9	9,8
25	Part des foyers Caf ayant un taux d'effort supérieur à 40 % : part de la dépense logement dans le budget des ménages	21,5	22,1	23,0	23,6	24,2	22,7	23,4
26	Évolution du nombre d'allocataires d'une aide au logement	+ 4,6	+ 0,5	- 2,2	- 3,0	- 0,7	+ 1,1	- 0,4
27	Évolution des dépenses Caf pour les aides au logement	-	+ 1,5	- 1,5	- 0,6	- 1,0	+ 2,4	+ 0,3

ND : Données non disponibles

Traitement Dros



Indicateurs socio-économiques en Haute-Corse

		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
PAUVRETE - PRECARITE (en %)		<i>Source : Caf</i>						
1	Taux de personnes à bas revenus : part des personnes vivant dans un foyer allocataire de la Caf à bas revenus (inférieurs à 60 % de la médiane) sur l'ensemble des moins de 65 ans	17,8	17,8	17,3	17,3	17,5	17,1	17,1
2	Intensité de la pauvreté : écart entre le revenu médian des foyers à bas revenus et le seuil de bas revenus à 60 % de la médiane	28,3	27,7	28,3	27,9	28,0	28,9	28,7
3	Taux de personnes dépendant de travailleurs à bas revenus : part des individus vivant dans des foyers à bas revenus dépendant d'actifs en emploi	ND	7,9	8,1	8,4	8,2	8,4	8,5
4	Taux de personnes dépendant de foyers monoparentaux à bas revenus	5,7	5,7	5,8	5,9	6,1	6,0	6,2
5	Taux d'enfants à bas revenus : part des enfants de moins de 20 ans vivant dans des foyers à bas revenus sur l'ensemble des enfants connus des Caf	37,4	37,7	37,3	37,9	38,1	37,3	37,7
6	Part des foyers à bas revenus ayant un taux d'effort supérieur à 40 % (part de la dépense logement dans le budget des ménages)	27,9	26,6	28,2	28,0	28,6	27,7	27,5
7	Persistance dans les bas revenus : part des foyers à bas revenus depuis au moins 3 ans	ND	ND	ND	62,1	62,9	63,2	63,1
8	Transition des bas revenus vers la fragilité : part des foyers à bas revenus une année donnée et "fragiles" l'année suivante	ND	11,2	12,7	10,6	11,3	10,6	11,3
9	Taux de dépendance des prestations Caf à hauteur de 100 %	17,0	15,2	14,7	13,9	15,4	15,1	16,0
INEGALITES DE REVENUS		<i>Sources : Insee, Caf</i>						
10	Rapport interdécile des revenus disponibles	ND	ND	ND	ND	3,9	ND	ND
11	Écart entre le reste pour vivre des 10 % d'allocataires Caf les plus pauvres et celui des 10 % ayant les ressources les plus élevées	807,8 €	778,7 €	796,1 €	805,9 €	833,2 €	834,5 €	819,9 €
MINIMA SOCIAUX (en %)		<i>Sources : Pôle emploi, Caf, Cnaf</i>						
12	Taux d'allocataires de minima sociaux d'âge actif : part des allocataires du RSA socle, de l'AAH et de l'ASS pour 100 personnes de 18-64 ans	ND	6,9	6,9	6,8	7,0	7,4	7,7
13	Évolution du nombre d'allocataires de minima sociaux d'âge actif : évolution annuelle du nombre d'allocataires du RSA socle, de l'AAH et de l'ASS	ND	ND	+ 1,4	- 0,7	+ 5,1	+ 5,0	+ 5,6
14	Evolution du nombre d'allocataires du RSA	ND	ND	+ 0,6	- 3,7	+ 4,1	+ 6,5	+ 8,4
15	Evolution du nombre d'allocataires de l'AAH	+ 10,8	+ 13,3	+ 2,8	+ 4,3	+ 6,0	+ 1,3	+ 0,3
16	Persistance des allocataires du RSA socle non majoré (allocataires depuis au moins 3 ans)	ND	47,8	48,0	48,3	50,0	46,5	44,5
17	Évolution des dépenses Caf pour l'AAH et le RSA socle	ND	ND	ND	+ 5,3	+ 5,3	+ 7,6	+ 4,8
EMPLOI-CHOMAGE (en %)		<i>Sources : Caf, Cnaf, Pôle emploi, Insee</i>						
18	Taux de chômage en moyenne annuelle	8,2	8,9	9,3	9,5	9,8	10,7	11,2
19	Part des demandeurs d'emploi de longue durée	18,3	17,6	21,9	21,0	21,0	23,0	28,0
20	Taux de demandeurs d'emploi non indemnisés (RAC et ASS)	ND	ND	ND	ND	31,6	31,9	34,1
21	Évolution des dépenses Caf pour le RSA activité	ND	ND	ND	- 0,1	+ 2,9	+ 6,1	+ 14,8
LOGEMENT (en %)		<i>Sources : Caf, Cnaf, Insee</i>						
22	Part des résidences principales	63,0	62,9	62,7	62,6	62,3	62,0	61,5
23	Part des ménages propriétaires de leur résidence principale	54,6	54,4	54,4	54,5	54,2	53,7	53,4
24	Part de logements sur-occupés	10,2	9,9	9,2	10,0	9,6	9,5	9,5
25	Part des foyers ayant un taux d'effort supérieur à 40 % : part de la dépense logement dans le budget des ménages	20,6	20,0	21,6	21,9	22,3	21,4	21,4
26	Évolution du nombre d'allocataires d'une aide au logement	+ 1,6	0,0	- 0,6	- 0,1	+ 2,1	+ 4,5	0,0
27	Évolution des dépenses Caf pour les aides au logement	ND	+ 2,0	+ 0,6	+ 0,7	+ 2,6	+ 5,1	+ 1,5

ND : Données non disponibles

Traitement Dros

Indicateurs clés en Corse : comparaisons régionales, nationale et évolutions

Un écart substantiel s'observe pour la région Corse entre le taux de pauvreté (Insee) et le taux de bas revenus (Caf). Celui-ci s'explique par une pauvreté plus marquée en Corse pour les personnes de plus de 65 ans, qui n'entrent pas en compte dans le calcul du taux de **bas revenus** (Cf. glossaire).

La faible **part de demandeurs d'emploi de longue durée** et l'importance des dépenses Caf pour le RSA activité s'explique par le poids de l'emploi saisonnier en Corse.

		Période	Corse	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France métropolitaine
PAUVRETE	Taux de personnes à bas revenus	31/12/2014	→ 16,1	↗ 20,7	↗ 17,1
	Taux d'enfants à bas revenus	31/12/2014	↗ 34,6	↗ 35,5	↗ 29,6
MINIMA SOCIAUX	Taux d'allocataires de minima sociaux d'âge actif	31/12/2014	↗ 7,3	↗ 9,5	↘ 8,0
	Évolution du nombre d'allocataires de minima sociaux d'âge actif	2013-2014	↗ + 5,7	↘ + 2,8	↘ + 3,8
	Évolution des dépenses Caf pour l'AAH et le RSA socle	2013-2014	↘ + 5,4	↗ + 7,6	↗ + 6,5
EMPLOI - CHOMAGE	Taux de chômage en moyenne annuelle (1)	2014	↗ 10,3	↗ 11,5	↗ 9,9
	Part des demandeurs d'emploi de longue durée (2)	31/12/2014	↗ 26,6	↗ 40,7	↗ 43,7
	Évolution des dépenses Caf pour le RSA activité	2013-2014	↗ + 13,1	↗ + 7,7	↗ + 11,5
LOGEMENT	Part des foyers ayant un taux d'effort supérieur à 40 %	31/12/2014	→ 21,9	↘ 25,3	↘ 33,9
	Évolution du nombre d'allocataires d'une aide au logement	2013-2014	↘ - 0,1	→ + 0,1	↘ + 0,4
	Évolution des dépenses Caf pour les aides au logement	2013-2014	↘ + 1,1	↗ + 7,8	↘ + 1,7
	Part des résidences principales (3)	RP2012	↘ 59,9	↘ 75,2	↘ 83,0
	Part des ménages propriétaires de leur résidence principale (3)	RP2012	↘ 54,4	→ 54,5	→ 57,8
	Part de logements sur-occupés (3)	RP2012	→ 9,7	↗ 12,9	→ 9,7

Sources : Insee, Pôle emploi, Dares, Caf, Cnaf - traitement Dros

Note : Les flèches donnent l'évolution par rapport à l'année précédente.

(1) Taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé

(2) Données brutes

(3) Recensement de la population (RP2012)

Le poids des résidences principales en Corse est atténué par l'importance des résidences secondaires : 36,4 % contre 17,3 % en région Paca et 9,8 % en France métropolitaine.



Actions et dispositifs dans les territoires de la Corse-du-Sud

Une coordination inter associative pour lutter contre la précarité et l'exclusion

Mise en place en 2004 à la suite de l'évacuation du « squat Alban » à Ajaccio, la Coordination inter associative de lutte contre l'exclusion (CLE) regroupe les principales organisations œuvrant auprès des personnes les plus démunies d'Ajaccio. Des associations à Bastia ont également créé cette même coordination en septembre 2015. Ainsi, la CLE Pumonte et la CLE Cismonte œuvrent désormais en synergie pour lutter contre la précarité et l'exclusion en région Corse.

Cette coordination est un organe de réflexions et d'actions, de mises en relation, de mutualisation, et surtout de propositions sur l'ensemble des thématiques liées à la précarité. Le réseau ainsi créé permet une véritable synergie originale et pro active. Chaque association membre de la CLE garde son indépendance mais veille à agir de manière cohérente, solidaire et complémentaire avec les autres associations.

La CLE a une représentativité aujourd'hui reconnue, ce qui lui permet de faire aboutir des projets, d'être régulièrement conviée par diverses institutions, d'être un organe de propositions écouté par les responsables politiques et de susciter des actions de solidarité.

Ainsi, pendant plusieurs années à Ajaccio, la CLE a accompagné le dispositif abri de nuit pour les personnes sans abri, dont elle a été à l'origine avec l'appui de différents financeurs (État, mairie d'Ajaccio, Conseil Départemental de Corse-du-Sud). Depuis décembre 2013, un abri de nuit pérenne a été construit, dont la gestion est confiée à la Croix Rouge.

La CLE a également animé l'un des ateliers constitutifs du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) sur la question sociale. Après avoir soumis l'idée d'une Charte régionale de lutte contre la pauvreté en Corse, la CLE a participé à sa réalisation en animant les séances de réflexion du groupe de travail chargé de sa rédaction.

La coordination de la CLE préfigure ce qu'il convient de réaliser pour répondre à ces nouveaux enjeux : privilégier la recherche de la mutualisation et de réponses innovantes que peuvent proposer les associations humanitaires et caritatives pour lutter contre les nouvelles formes de la précarité qui conduisent à la pauvreté. Ce défi, celui des cinq prochaines années, motivera la rédaction d'un nouveau projet pour la CLE.

CLE

Sont actuellement membres de la CLE Pumonte : Ava Basta, le Secours Catholique, le Secours Populaire délégation de Corse-du-Sud, la délégation régionale de Médecins du Monde, les Restos du Cœur Corse-du-Sud, la Fraternité du Partage, Présence Bis, la délégation de Corse-du-Sud de la Croix Rouge.

Mise en place d'un réseau de collecte des invendus alimentaires des grandes et moyennes surfaces au profit des bénéficiaires de l'aide alimentaire sur l'agglomération ajaccienne.

Face à l'augmentation du nombre de personnes en situation de précarité alimentaire en Corse-du-Sud, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP 2A) et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts de Corse (DRAAF) ont proposé aux associations caritatives de se regrouper pour mettre en place sur Ajaccio un réseau de collecte des invendus alimentaires des grandes et moyennes surfaces.

Au terme de plusieurs réunions de travail, une convention a été établie avec les trois associations souhaitant s'inscrire dans cette démarche (Secours populaire, la Croix-Rouge française et Présence bis). L'objectif est de mobiliser davantage les dons et les invendus en fédérant les associations volontaires autour d'un porteur de projet, désigné responsable de la collecte des denrées et seul interlocuteur des grandes surfaces.

Le secours populaire, volontaire pour animer le réseau, assure depuis l'automne 2015 la récupération des produits auprès des grandes surfaces ayant signé la convention (Carrefour et Casino) ainsi que la distribution aux associations membres du réseau. Il s'agit de produits encore consommables mais voués à la destruction du fait de la proximité de la date limite de consommation ou de leur dégradation partielle (emballage, etc.). L'enjeu est désormais de développer ce réseau en associant de nouvelles associations et enseignes de la grande distribution.

DDCSPP de Corse-du-Sud

L'expérimentation « una casa prima » sur Ajaccio

Cofinancée par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP 2A) et l'agence régionale de Corse (ARS), l'expérimentation « una casa prima » a été lancée en 2014 à Ajaccio afin de faciliter l'accès et le maintien dans un logement des personnes sans abri souffrant de problèmes psychiques. Elle s'inspire des programmes « housing first » lancés au niveau national en 2011 dans plusieurs villes (Paris, Lille, Toulouse, Marseille).

Géré par l'association ISATIS, « una casa prima » offre aux personnes un accès immédiat à un logement par le biais de l'intermédiation locative ainsi qu'un accompagnement renforcé, médical et social. L'objectif est de proposer des solutions globales et pérennes à des publics dont les problèmes sont généralement traités par des dispositifs séparés (hôpital, structures d'hébergement, centre médico-psychologique).

Depuis la mise en place de ce dispositif expérimental, 15 personnes sont logées et accompagnées. Les premiers résultats sont concluants, tant en termes de soins que de réinsertion sociale. L'enjeu est désormais de pérenniser l'expérimentation prévue initialement pour une période de deux ans et d'étudier la possibilité d'élargir le public cible, par l'admission sur le dispositif de personnes souffrant de troubles sévères et éloignées du soin.

DDCSPP de Corse-du-Sud

Données de cadrage

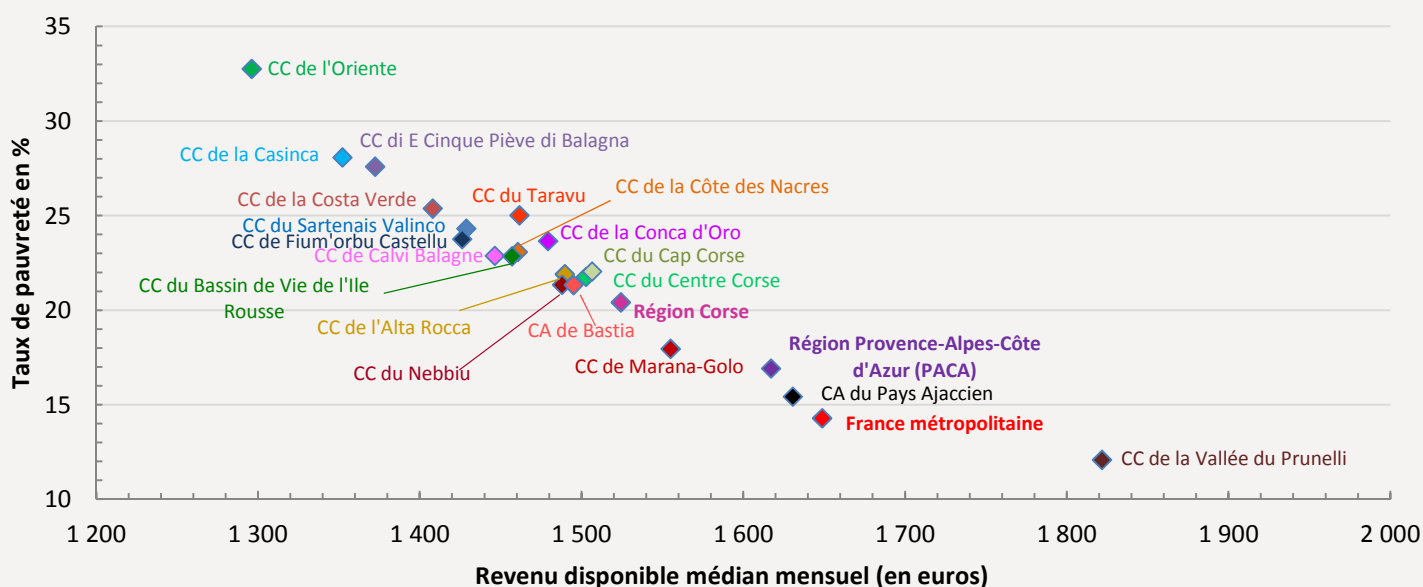
En tête des régions les plus pauvres de France, la Corse se caractérise aussi par de fortes inégalités de revenu. Le rapport entre celui des plus riches et celui des plus pauvres est de 3,8, ce qui place la Corse au deuxième rang des régions les plus inégalitaires de France, juste après l'Île-de-France (4,6) (au niveau national ce rapport est de 3,5). Si les ménages de moins de 30 ans sont les plus touchés par la pauvreté (27,2 %), la Corse se caractérise surtout par le plus fort **taux de pauvreté** de France pour les ménages de 50 ans et plus. Jusqu'alors indisponibles, les éléments sur la pauvreté sont désormais diffusés au niveau infrarégional pour

la Corse (données Insee, 2012). Ceux-ci font apparaître de fortes disparités sur le territoire. Ainsi, le département de la Haute-Corse enregistre le 2^e taux de pauvreté le plus élevé de France (22,6 %), après la Seine-Saint-Denis, contre le 14^e pour la Corse-du-Sud (18 %).

Plus finement, ces disparités se retrouvent au niveau des agglomérations. Les trois intercommunalités les plus touchées par la pauvreté se situent en Haute-Corse quand les deux les moins touchées se trouvent en Corse-du-Sud [graphique 1]. Ainsi, les communautés de communes (CC) de *l'Oriente*, de *la Casinca*, et de *la di*

E Cinque Piève di Balagna sont les plus affectées de la région et affichent chacune des particularités par rapport aux autres agglomérations de France. La *CC de l'Oriente* affiche le taux de pauvreté des ménages de 60-74 ans le plus élevé de France (31,3 %) et le 4^e pour les locataires (47,2 %). La *CC de la Casinca* se distingue par son taux de pauvreté des ménages de 75 ans et plus, le plus élevé de France (32,9 %). Enfin, la *CC di E Cinque Piève di Balagna* affiche le 4^e taux de propriétaires en situation de pauvreté le plus élevé (23,4 %).

Graphique 1 : Taux de pauvreté et revenu disponible médian dans les intercommunalités constituées en 2012



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), 2012.

Note : le découpage géographique des intercommunalités est celui en vigueur au 01/01/2013.

Lecture : Les intercommunalités qui se situent le plus à droite du graphique ont des revenus disponibles élevés ; celles qui se situent le plus haut sur le graphique ont des taux de pauvreté élevés. Ainsi, en 2012, la CC de la Vallée du Prunelli connaît à la fois un revenu disponible médian mensuel élevé (1 820 €) et un faible taux de pauvreté (12 %). À l'inverse, la CC de l'Oriente affiche le taux de pauvreté le plus élevé en région Corse et le revenu disponible médian le plus faible.

Regards sur les allocataires Caf

Une évolution progressive du nombre d'allocataires du RSA en Corse

Entre décembre 2011 et juin 2015, le nombre d'allocataires du RSA en Corse a connu une hausse importante (près de 20 %) bien que légèrement inférieure à celle observée en France. Au niveau départemental, le nombre d'allocataires du RSA en Haute-Corse a fortement augmenté (+ 24 % contre + 12 % en Corse-du-Sud). Cet écart entre les deux départements s'observe à partir de décembre 2013, période à laquelle une situation sociale plus difficile s'observe en Haute-Corse. Cela peut

s'expliquer en partie par les fortes hausses observées du taux de chômage fin 2012 début 2013 dans le département [graphique 2]. Dans la région, parmi les 7 600 allocataires du RSA fin 2013, 30 % sont sortis du dispositif RSA un an plus tard, en décembre 2014.

Variable selon la composante, les taux de sortie des allocataires RSA en Corse sont respectivement de 25 % pour la composante socle & activité, 27 % pour le socle seul et 37 % pour la composante activité seul. La hausse observée

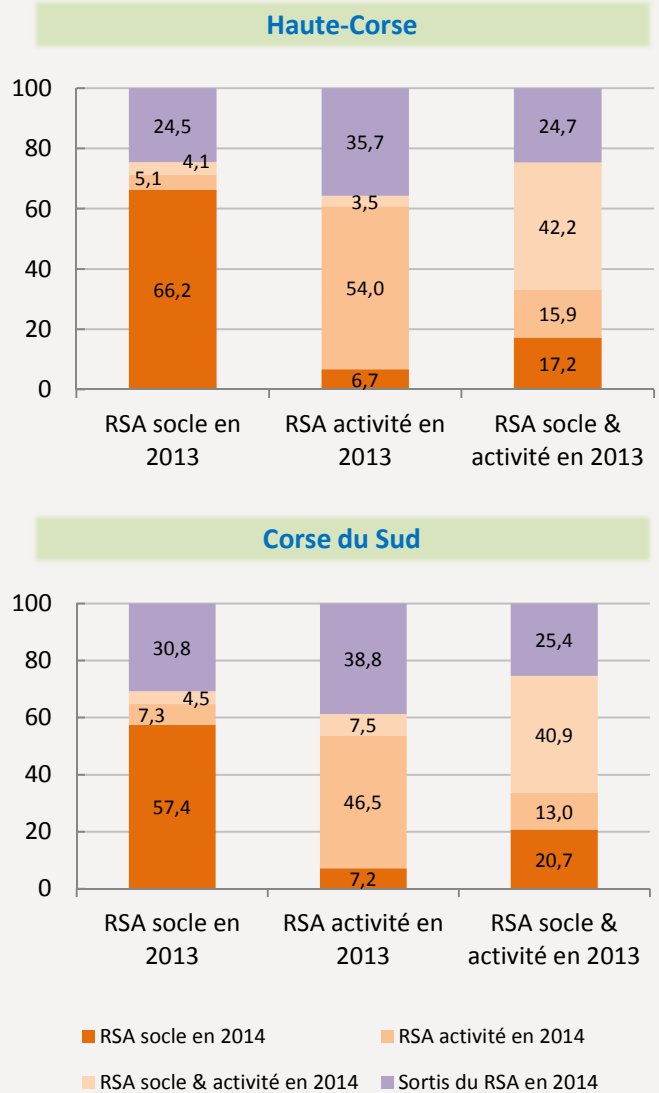
Graphiques 3 : Suivi du parcours des allocataires du RSA entre décembre 2013 et décembre 2014

du nombre d'allocataires du RSA en Haute-Corse est aussi la conséquence d'un taux de sortie moins important qu'en Corse-du-Sud (respectivement 27 % contre 32 %). De plus, les allocataires du RSA dans ce département apparaissent plus captifs de leur composante. Pour le RSA socle, 66 % des allocataires de décembre 2013 le sont toujours en décembre 2014 (contre 57 % en Corse-du-Sud) [graphique 3].

L'importance des prestations de la Caf

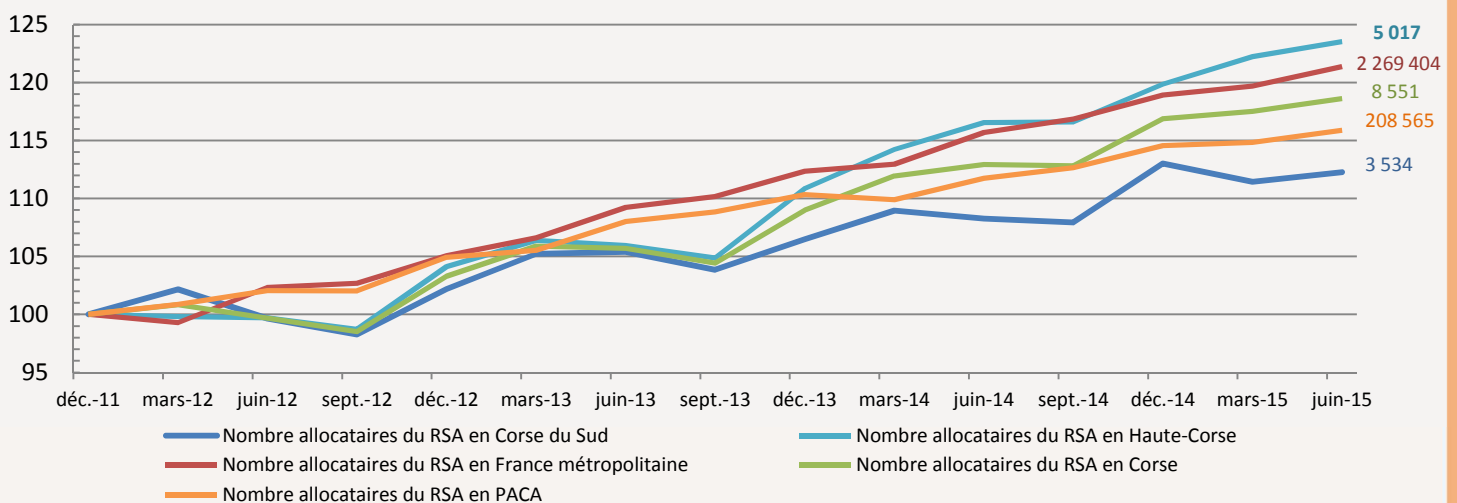
En 2014, 49 000 foyers résidant en Corse sont allocataires de la Caf. Parmi eux, près de 19 000 sont à bas revenus. En considérant les éventuels conjoints, enfants et autres personnes à charge, 40 000 personnes vivent dans un foyer dont les ressources sont inférieures au seuil de bas revenus en 2014. Avec un taux de bas revenus de 16,1 %, la région Corse se place au 11^e rang des régions de France les plus touchées. La construction de cet indicateur explique la différence de rang avec le taux de pauvreté. En effet, le calcul des bas revenus ne prend pas en compte les personnes de plus de 65 ans.

Au niveau départemental, le nombre de personnes vivant dans un foyer à bas revenus s'élève à 23 000 pour la Haute-Corse et 17 000 pour la Corse-du-Sud. Les prestations de la Caf sont essentielles pour les foyers allocataires et plus particulièrement pour les foyers allocataires à bas revenus puisque plus d'un tiers d'entre eux ont des ressources constituées à 100 % de ces prestations en 2014. Sans le versement des prestations sociales et familiales, 15 000 personnes supplémentaires seraient en situation de bas revenus en 2014.



Source : Caf - Traitement DROS
Lecture : En Corse-du-Sud, 38,8 % des allocataires du RSA activité en 2013 sont sortis du dispositif en 2014 et 46,5 % sont toujours au RSA activité en 2014.

Graphique 2 : Evolution trimestrielle du nombre d'allocataires du RSA (socle, activité, socle & activité) au 31 décembre (base 100 en décembre 2011)



Source : Caf-MSA, traitement DROS

Lecture : Au 31 décembre 2014, le nombre d'allocataires en Corse-du-Sud a augmenté de 12 % (indice 112) par rapport à 2011.

Quelles sont les chances de sortir du RSA ?

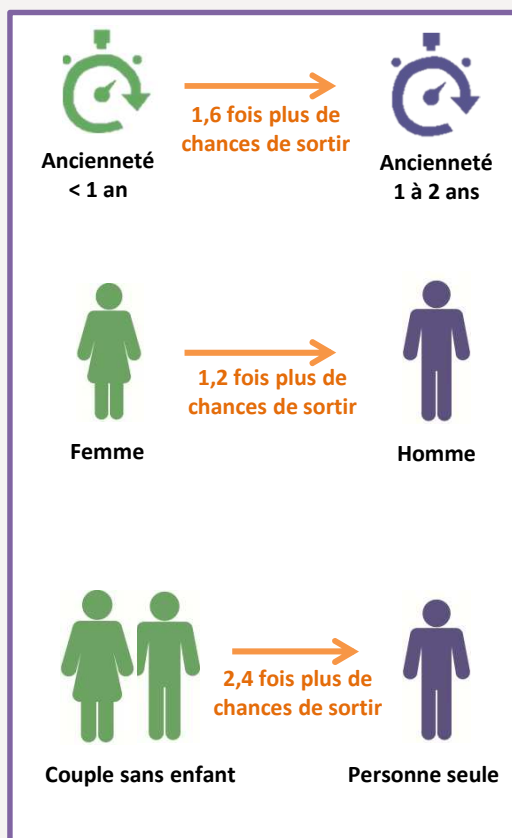
Sortir du dispositif RSA

Plusieurs éléments entrent en compte dans le mécanisme de sortie du RSA [encadré 1]. Le département de résidence par exemple affecte très significativement les chances de sortir du dispositif « toutes choses égales par ailleurs » (c'est-à-dire que l'on examine les chances de sortie dans le département à l'exclusion de tout autre facteur). En effet, les allocataires de la Corse du Sud ont 1,4 fois plus de chances de sortir du RSA que les allocataires de la Haute-Corse. La probabilité de sortie est également plus forte « toutes choses égales par ailleurs » pour les femmes. La vie en couple serait aussi un facteur positif puisque les couples sans enfant ont 2,4 fois plus de chances que les personnes seules de sortir du RSA [encadré 2].

L'emploi joue également un rôle sur les chances de sortie : être actif occupé augmente la probabilité de sortir du RSA par rapport à une personne au chômage (1,2). A contrario, être inactif conduirait les allocataires à s'installer durablement dans le dispositif du RSA. Si la grande majorité des allocataires du RSA bénéficient du RSA socle seul, les chances de sortie sont plus importantes pour les allocataires du RSA activité seul (1,4).

A l'inverse, sortent moins du dispositif les allocataires qui bénéficient du RSA depuis plus de 2 ans. En effet, l'ancienneté joue très significativement sur la probabilité de sortie (1,6 fois plus de chances si l'allocataire est présent dans le dispositif depuis moins d'un an comparées à ceux présents depuis 1 à 2 ans).

Encadré 2 : Les chances de sortir du RSA varient selon les profils



Source : Données Caf – traitement Dros.

Sexe et département de résidence impactent différemment la probabilité de sortie

Les chances de sortir du RSA diffèrent selon le genre et le territoire d'habitation. En effet, si l'on prend comme situation de référence :

- une femme vivant seule sans enfant
- âgée de 30 à 50 ans
- sans emploi
- allocataire d'une seule prestation (le RSA socle)

Sa probabilité de sortir du RSA s'établit à 7 % en Haute-Corse et 9 % en Corse-du-Sud « toutes choses égales par ailleurs ». Cependant, cette probabilité de sortie du dispositif est plus faible chez les hommes à caractéristiques identiques (6 % en Haute-Corse contre 8 % en Corse-du-Sud).

Encadré 1 : Méthodologie

L'estimation des chances de sortie du dispositif RSA s'appuie sur une méthode statistique appelée régression logistique. Le principe est le suivant : le modèle mesure l'impact de différentes variables (sexe, âge, département, situation familiale, nombre d'enfants à charge, activité, type de RSA, ancienneté dans le RSA, nombre de prestations sociales, autres prestations, nombre de personnes couvertes par le RSA), indépendamment les unes des autres, sur la survenance d'un événement (ici, sortir du RSA).

Champ : allocataires du RSA en Corse fin juin 2014 (6 556 foyers allocataires).

Période : 1 année (entre juin 2014 et juin 2015).

Effectifs (données Caf) : nombre d'allocataires RSA en juin 2014 sortis en juin 2015 = 1 005
nombre d'allocataires RSA en juin 2014 toujours au RSA en juin 2015 = 5 551



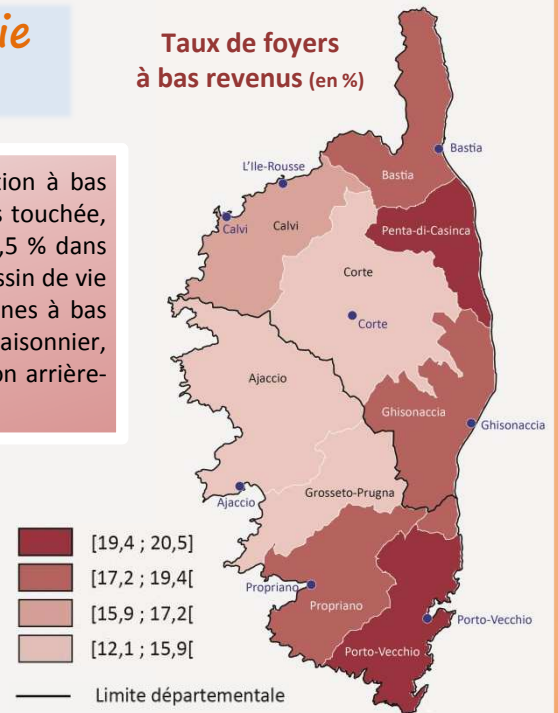
Analyse territoriale dans les bassins de vie en Corse en 2014

En Corse en 2014, les bassins de vie qui concentrent le plus de population à bas revenus se situent le long du littoral est de la région. La Haute-Corse est plus touchée, avec 17,2 % de personnes à bas revenus dans le bassin de vie de Bastia, 17,5 % dans celui de Ghisonaccia et 19,4 % dans le bassin de vie de Penta-di-Casinca. Le bassin de vie de Porto-Vecchio en Corse du Sud est celui qui concentre le plus de personnes à bas revenus (20,5 %). Ce constat peut s'expliquer par l'importance du travail saisonnier, souvent précaire, dans la ville touristique de Porto-Vecchio, mais aussi par son arrière-pays rural et agricole, autre facteur de précarité.

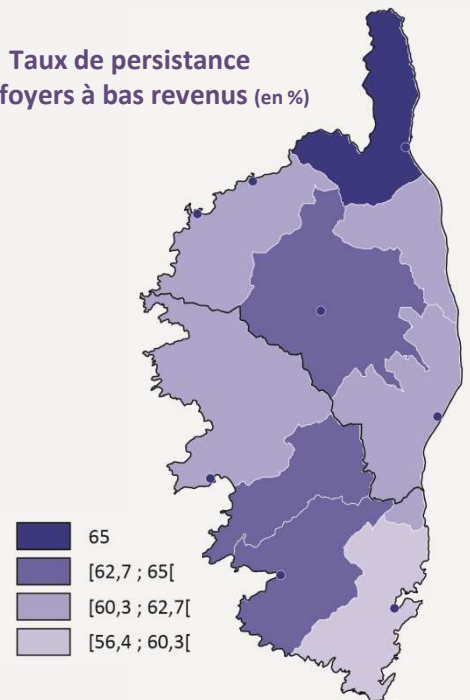
Cela peut également expliquer que le bassin de vie de Porto-Vecchio affiche le taux de persistance de personnes à bas revenus le plus faible de la région (56,4 %). En effet, les travailleurs saisonniers sont plus souvent en situation de pauvreté de par leur activité mais ce sont aussi des personnes plus mobiles. Ainsi, leur situation évolue dans le temps, tant au niveau professionnel que géographique. À l'opposé, les foyers à bas revenus résidant dans le bassin de vie de Bastia sont les plus ancrés dans cette situation (65 %).

Concernant les minima sociaux, et plus particulièrement le RSA, les bassins de vie de Penta-di-Casinca et Bastia affichent les plus fortes proportions de personnes vivant dans un foyer allocataire de cette prestation (respectivement 5,8 % et 5,6 %). Porto-Vecchio et Propriano se placent dans la moyenne régionale (4,8 %) et sont les deux bassins les plus touchés en Corse-du-Sud. Corte et Calvi sont quant à eux les bassins de vie qui concentrent le moins de personnes couvertes par le RSA (3,6 % et 3,7 %).

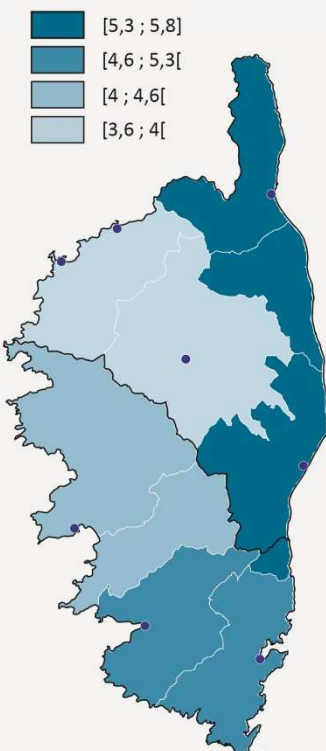
Taux de foyers à bas revenus (en %)



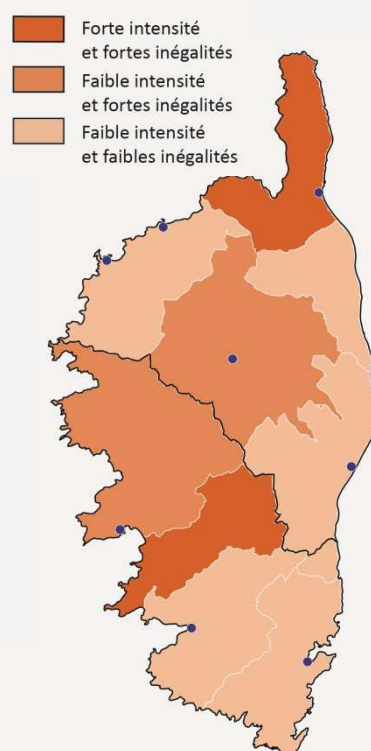
Taux de persistance des foyers à bas revenus (en %)



Taux de personnes couvertes par le RSA (en %)



Typologie des bassins de vie selon l'intensité de la pauvreté et les inégalités de revenus



Deux bassins de vie concentrent une population à bas revenus plus pauvre qu'ailleurs et des inégalités de revenus particulièrement marquées :

- Bastia, dont l'important taux de bas revenus et le statut de préfecture (avec une plus grande diversité d'emplois et donc de revenus) permet d'expliquer ces caractéristiques.
- Grosseto-Prugna, qui regroupe notamment les EPCI Vallée du Prunelli et Taravu, dont les taux de pauvreté sont respectivement de 12 % et 25 % et les revenus disponibles de 21 861 € et 17 540 € [graphique 1].

Enfin, Corte et Ajaccio apparaissent comme des territoires marqués par de fortes inégalités de revenus. Pour Corte, la population étudiante, plus présente qu'ailleurs sur le territoire et disposant plus souvent de faibles ressources, pourrait expliquer ce résultat. Le bassin de vie d'Ajaccio, moins touché par la pauvreté que Bastia, est composé entre autre de la CA du pays Ajaccien, deuxième intercommunalité au revenu disponible médian le plus élevé de Corse.

Sources : Caf (31/12/14), Insee (RP2012) – traitement Dros.

Zoom sur les IRIS d'Ajaccio (en 2014)

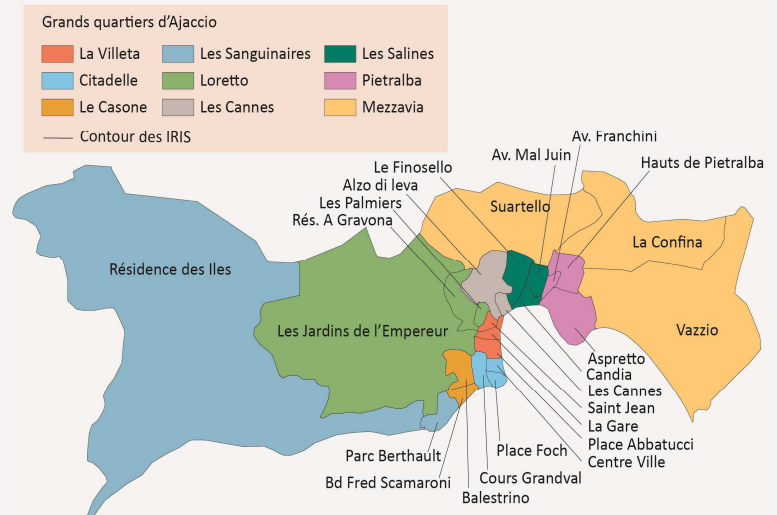
La pauvreté et les inégalités ne se répartissent pas de manière uniforme sur le territoire. Ainsi, la connaissance d'un territoire requiert de disposer d'éléments d'informations à une échelle territoriale plus fine que le département ou le bassin de vie. C'est pourquoi les deux principales villes de la région Corse, Ajaccio et Bastia, sont ici analysées à un niveau plus fin : l'IRIS.

Les familles monoparentales sont souvent plus vulnérables face à la précarité : la présence d'un seul salaire dans le foyer et les contraintes de garde d'enfants peuvent renforcer les difficultés dans la recherche d'un travail. Le taux de personnes vivant dans un foyer monoparental à bas revenus à Bastia et Ajaccio peut s'expliquer par la présence d'un plus grand nombre de services et d'emplois dans ces pôles urbains par rapport aux communes rurales.

À Ajaccio, les taux de personnes à bas revenus, de personnes couvertes par le RSA et de personnes vivant dans un foyer monoparental à bas revenus font apparaître un quartier particulièrement précaire. L'IRIS *Candia*, au sein du grand quartier Les Salines, affiche un taux de bas revenu de 33,4 %, compte 14,6 % de personnes vivant dans un foyer monoparental à bas revenu, et 11,2 % de personnes couvertes par le RSA. Les IRIS composant ce grand quartier ont des taux élevés sur ces indicateurs, expliquant ainsi la présence du **quartier prioritaire** « Salines » sur les Iris *Candia* et *Ave Mal Juin*.

L'IRIS *Vazzino* apparaît également précaire (21 % de bas revenus et 9 % de personnes couvertes par le RSA). Une partie de l'IRIS est composée de logements sociaux,

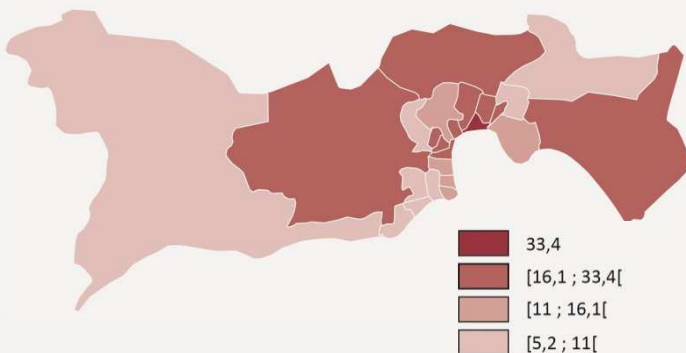
Les grands quartiers d'Ajaccio et leurs IRIS



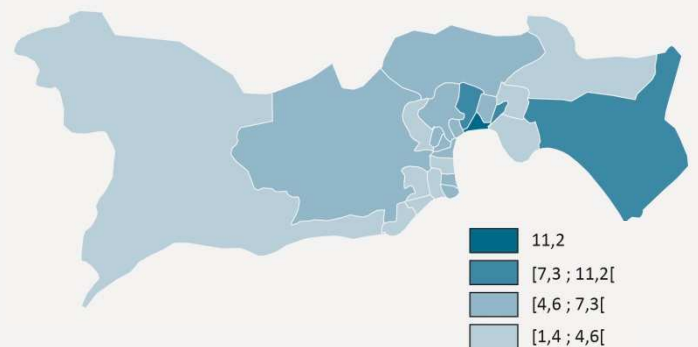
notamment là où se situait l'ancien quartier prioritaire « Vazzino ». Le sud-ouest de la commune semble connaître moins de difficultés, bien qu'une partie des *Jardins de l'Empereur* constitue un quartier prioritaire. La grande superficie de cet IRIS ne permet pas de distinguer les caractéristiques spécifiques à ce quartier prioritaire, hormis un taux de bas revenus s'élevant à 17,6 %.

Le taux de persistance des foyers à bas revenus (indicateur structurel) met en évidence d'autres quartiers. L'IRIS *Bd Fred Scamaroni* affiche le taux le plus élevé de ménages à bas revenus depuis au moins 3 ans (70,7 %), suivi par *Ave Franchini* (70,2 %), dont une partie compose le quartier prioritaire « Salines ».

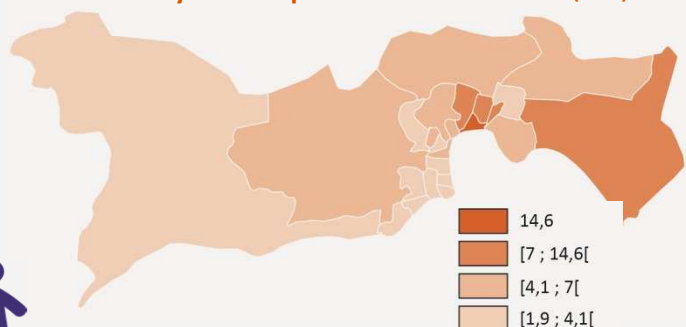
Taux de foyers à bas revenus (en %)



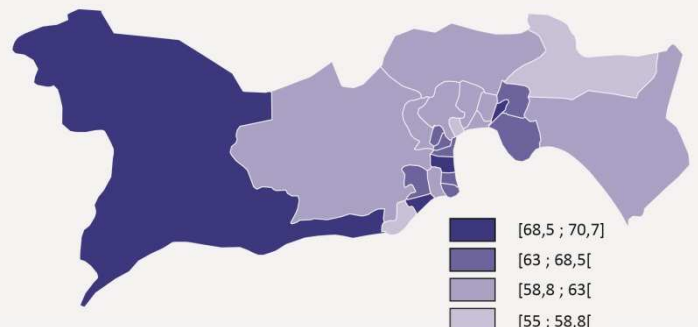
Taux de personnes couvertes par le RSA (en %)



Taux de personnes vivant dans un foyer monoparental à bas revenus (en %)



Taux de persistance des foyers à bas revenus (en %)



Sources: Caf (31/12/14), Insee (RP2012) – traitement Dros.



Bas revenus

Un individu est considéré à bas revenus lorsque les revenus de son ménage avant impôts sont inférieurs au seuil de bas revenus. Le seuil de bas revenus s'établit à 1 028 euros par unité de consommations (UC) et par mois en 2014. Sont exclus du calcul les étudiants, les personnes de plus de 65 ans et les personnes relevant du régime agricole (MSA), dont les ressources sont mal appréhendées dans les bases de données des Caf.

Bassin de vie

Plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Taux de chômage au sens du BIT (Bureau international du travail)

Selon la définition internationale adoptée en 1982 par le BIT, un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Iris

Découpage territorial développé par l'Insee, respectant des critères géographiques, démographiques et ayant des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps. Les IRIS d'habitat comprennent en général entre 2 000 et 5000 habitants.

Médiane

Valeur qui partage une distribution en deux parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires, la médiane est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires et au-dessus duquel se situent 50 % des salaires.

Part des demandeurs d'emploi de longue durée

Part des demandeurs d'emploi de longue durée en fin de mois (DEFM) de catégories ABC (données brutes).

Part de logements sur-occupés

Le concept de sur-occupation défini par l'Insee, repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est sur-occupé quand il manque au moins une pièce par rapport à la norme d'occupation normale, fondée sur : une pièce de séjour pour le ménage ; une pièce pour chaque personne de référence d'une famille ; une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus ; et, pour les célibataires de moins de 19 ans, une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans ; sinon, une pièce par enfant.

Quartier prioritaire de la politique de la Ville

Suite à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014, les quartiers prioritaires remplacent les ZUS et les CUCS de l'ancienne géographie. En mars 2015, 200 quartiers prioritaires ont été

identifiés en France, dont 5 en Corse. Ces quartiers prioritaires sont définis selon les zones de concentration urbaine de population à bas revenus à partir d'un quadrillage fin du territoire.

Rapport inter déciles

Le rapport inter déciles des revenus met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution ; c'est une des mesures de l'inégalité de cette distribution. Il mesure l'écart entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres.

Reste-pour-vivre (au sens Cnaf)

Différence pour un ménage donné entre l'ensemble de ses ressources et ses dépenses de logement (loyer plus charges).

Taux d'effort

Rapport entre la dépense en logement d'un ménage et son revenu. La dépense en logement peut inclure ou non les charges (charge financière simple ou totale). Le taux d'effort est dit « net » si l'aide au logement perçue par le ménage est prise en compte dans la dépense de logement et « brut » dans le cas contraire.

Taux de pauvreté

Proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros par UC) qui correspond 60 % de la médiane des niveaux de vie français (1000 € en 2013 - source Insee).

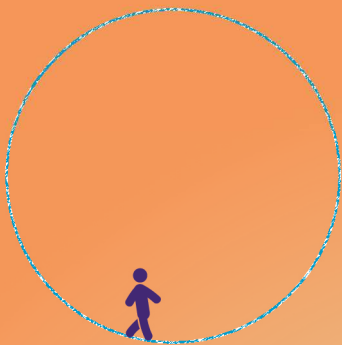
Typologie des bassins de vie

Elle a été élaborée à partir de deux indicateurs : l'intensité de la pauvreté (écart entre le revenu médian des personnes à bas revenus et le seuil de bas revenus) et les inégalités de revenus (écart entre le revenu médian des personnes à bas revenus et le revenu médian des personnes au-dessus du seuil de bas revenus). Les valeurs de ces deux indicateurs ont été comparées pour chaque bassin de vie à la moyenne régionale. Ainsi, une forte intensité (comme une forte inégalité) signifie que la valeur de cet indicateur pour le bassin de vie est supérieure à la valeur régionale. En région Corse, en 2014, l'intensité de la pauvreté s'élève à 28 %, et les inégalités de revenus à 2,69 (le revenu médian des personnes hors bas revenus est 2,69 fois plus important que celui des personnes à bas revenus).

Unité de consommation (UC)

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie des ménages de tailles ou de compositions différentes. Les unités de consommation sont calculées de la manière suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans ;
- les Caf ajoutent au calcul 0,2 UC pour les familles monoparentales.



dros

DISPOSITIF RÉGIONAL
D'OBSERVATION SOCIALE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



DISPOSITIF RÉGIONAL D'OBSERVATION SOCIALE

Géraldine Bernhard, Jean-Christophe Charles,
Elsa Lachaud et Carole Toutalian - DROS

15 rue Malaval – 13002 Marseille
Tél : 04 84 52 41 24
E-mail : dros.cafmarseille@caf.cnafmail.fr
www.dros-paca.org

